



Rapport annuel 2024-2025

ALTO 

Train à grande vitesse

Table des matières

Messages des dirigeants	3
Message du président et de la vice-présidente du conseil d'administration	4
Message du président-directeur général	6
Profil de la Société	8
Mandat	9
Vision	9
Mission	9
Aperçu du projet	9
Rapport de gestion	11
Objectifs stratégiques	12
Points saillants du rendement	13
Analyse des résultats financiers	17
Gestion des risques	25
Perspectives	27
États financiers	30
Déclaration de responsabilité de la direction	31
Rapport de l'auditeur indépendant	32
État de la situation financière	36
État des résultats	37
État de la variation (de la nette dette) des actifs financiers nets	38
État des flux de trésorerie	39
Notes afférentes aux états financiers	40
Gouvernance	50
Autorité législative	51
Conseil d'administration	51
Direction	54
Frais de déplacement, d'accueil et de conférences	55
Code de conduite professionnelle et d'éthique	56
Assemblée publique annuelle	56
Nous joindre	57

Messages des dirigeants

Message du président et de la vice-présidente
du conseil d'administration

Message du président-directeur général



Message du président et de la vice-présidente du conseil d'administration

De l'idée au projet

L'année 2024–2025 a été passionnante avec de nombreuses réalisations pour l'équipe de VIA TGF, qui est devenu Alto en cours de route.

Au nom des membres du conseil d'administration d'Alto, nous sommes fiers de présenter le rapport annuel de la Société.

En plus de la décision du gouvernement du Canada d'aller de l'avant avec un réseau de trains à grande vitesse, annoncée le 19 février 2025, la Société a franchi plusieurs jalons importants. Tout le travail préparatoire réalisé par l'équipe d'Alto en fait preuve, notamment quant à l'amélioration de la maturité organisationnelle – à la fois par l'adoption de notre mission, de notre vision et des valeurs d'entreprise et par la mise en œuvre du cadre de gouvernance rigoureux requis pour l'importante phase de développement que nous avons entamée.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration a rempli son rôle d'intendant du mandat confié à la Société par le gouvernement du Canada et de l'intégrité de sa gouvernance. Il a également été témoin du leadership du président-directeur général, Martin Imbleau, qui a consolidé son équipe et ses fonctions, tirant parti de sa vaste expérience et de son énergie contagieuse. Il dirige maintenant une équipe solide et chevronnée qui compte de nombreuses personnes talentueuses ayant participé à de grands projets de transport au Canada et ailleurs dans le monde.

La crédibilité de cette équipe et le travail accompli avec les partenaires gouvernementaux ont certainement encouragé ces derniers à aller de l'avant avec un réseau qui répond aux attentes des Canadiens. Le 19 février 2025, le premier ministre de l'époque, Justin Trudeau, a annoncé officiellement le niveau d'ambition du projet : un véritable projet ferroviaire à grande vitesse, le financement de la prochaine phase et la sélection de Cadence comme partenaire du secteur privé. Le projet s'est concrétisé davantage le 19 mars 2025, lorsqu'Alto et Cadence ont annoncé avoir signé le contrat de conception du réseau de trains à grande vitesse dans le corridor Québec-Toronto.



J. Robert S. Prichard
Président du conseil d'administration

Marie-José Nadeau
Vice-présidente du conseil d'administration

À la fin de cette deuxième année de fonctionnement, après avoir achevé la phase d'approvisionnement, Alto est entrée dans la phase de développement. Le voyage inaugural est encore à venir, mais il s'agit néanmoins d'une étape décisive, car une grande idée est devenue un projet qui rapprochera les Canadiens vivant dans le Corridor.

Alto remplit son mandat avec l'intelligence, la discipline et l'audace qu'il faut pour écrire l'histoire. Le réseau de trains à grande vitesse Québec-Toronto transportera le Canada vers l'avenir.

C'est le projet d'une nouvelle ère de mobilité pour les millions de Canadiens qui vivront dans le Corridor, pour les familles qui se verront plus souvent, pour les gens d'affaires qui se déplaceront aisément d'une ville à l'autre et qui rentreront à la maison le soir venu, pour les étudiants qui élargiront leurs horizons et pour les touristes de partout qui pourront découvrir notre grand pays à bord d'Alto.

«J. Robert S. Prichard» (signé)
Président du conseil d'administration

«Marie-José Nadeau» (signé)
Vice-présidente du conseil d'administration

Message du président-directeur général

Un projet qui rassemble

Que de chemin parcouru depuis que j'ai pris les rênes d'une société d'État en 2023 ayant pour mission de développer un réseau ferroviaire pour passagers rapide, fiable et fréquent dans le plus grand corridor économique et démographique du pays.

Au cours de la dernière année, notre train a littéralement changé d'allure, l'idée du train à grande fréquence a évolué grâce au travail d'Alto et de ses partenaires gouvernementaux pour devenir un projet de train à grande vitesse. Ce projet de réseau reflète les ambitions exprimées par les Canadiens. Le partenaire du secteur privé a été sélectionné, le cadre de gouvernance est en place, la phase de développement est financée et lancée, et le projet a maintenant un nom qui évoque l'avenir : Alto.

Alto transformera notre façon de nous déplacer, de travailler et de vivre dans le corridor Québec-Toronto. Ce projet contribuera à rapprocher les gens et les villes, à renforcer les liens familiaux, à forger de nouveaux partenariats d'affaires et à stimuler la vie culturelle. C'est la relation même avec le territoire qui changera, car la mobilité, tant des personnes que des biens, représente un facteur clé de la compétitivité.

Or, depuis plusieurs années, la croissance du Canada est modeste, la productivité stagne et les infrastructures de transport moderne ne suivent pas le rythme.

Cette situation freine notre potentiel collectif. L'inaction a un coût réel au quotidien pour les Canadiens en matière de qualité de vie. Trop de gens perdent un temps précieux dans des déplacements qui pèsent sur leur quotidien. Trop d'entreprises voient leur rendement freiné par des réseaux congestionnés. Les occasions manquées affectent l'attractivité des investissements dans le Corridor et ont un coût collectif que nous ne pouvons plus ignorer. Alors que d'autres pays investissent massivement dans des solutions de mobilité rapides et fiables pour accroître leur productivité, le Canada accuse un retard qui a un coût réel du point de vue économique, environnemental et humain.

Le projet Alto s'inscrit comme une réponse à ces enjeux. Un levier de croissance, de productivité et de qualité de vie. Un choix évident pour redonner de l'élan à notre économie et redonner de la valeur au temps des individus. Comme je l'ai dit des centaines de fois depuis que je me suis joint à la Société, le pays ne peut pas se passer d'un train à grande vitesse.

Les avantages économiques de cet investissement stratégique dépasseront largement les coûts initiaux et profiteront aux générations futures. Pendant la phase de construction, il est estimé qu'Alto créera plus de 50 000 emplois sur une période de dix ans. Une fois en service, le réseau contribuera de façon importante à la croissance économique du pays, ajoutant 1,1 % au PIB, ce qui équivaut à des avantages supplémentaires de 24,5 milliards de dollars par année.



Martin Imbleau
Président-directeur général

Il entraînera également des gains de productivité dans tous les secteurs de l'économie et transformera notre mode de vie, l'organisation du travail et le développement urbain. Les besoins du réseau de transport continueront d'augmenter, tout comme le coût de sa réalisation. Il est donc temps de mettre en œuvre ce projet certes ambitieux, mais nécessaire.

L'équipe d'Alto est présente le long du Corridor et répartie dans nos quatre bureaux à Québec, Montréal, Ottawa et Toronto. Depuis notre première réunion officielle, le 31 mars 2025, notre équipe travaille avec Cadence, qui a été choisi par le gouvernement du Canada en février 2025. Ce partenariat unique a été conçu pour combiner l'innovation et l'expertise du secteur privé à la mission de service public de la société d'État. Notre objectif : livrer un projet de qualité dans les meilleurs délais et au coût optimal, tout en plaçant les bénéfices pour la population canadienne au cœur de chaque étape.

Alto ne se limite pas à la transformation des déplacements interurbains. Le projet s'inscrit dans une approche globale qui cherche à améliorer la vie des collectivités dans le Corridor. En réduisant considérablement les temps de déplacement, il permettra à de nombreuses personnes d'accéder à des possibilités économiques, professionnelles et sociales qui étaient auparavant limitées par les distances, la congestion et les coûts. L'arrivée d'Alto contribuera à dynamiser les économies locales en créant de nouvelles perspectives d'affaires et d'emploi dans les villes du Corridor.

En l'espace d'une année, les perceptions à l'égard du projet ont évolué à un rythme impressionnant grâce à la présence de l'équipe dans les collectivités le long du Corridor. De plus en plus de personnes, de gens d'affaires, d'élus et de partenaires de l'industrie prennent part à la discussion, tous conscients de l'importance de ce projet pour l'avenir du Corridor. Ils reconnaissent la nécessité d'une alternative de mobilité interurbaine moderne, rapide et durable dans l'axe le plus densément peuplé au pays.

Cet enthousiasme croissant reflète l'incidence tangible qu'Alto aura sur nos collectivités et montre que le projet est désormais perçu comme un levier essentiel pour le développement économique et social des régions.

Tout le long du Corridor, nous rencontrons les communautés autochtones dont la participation au projet est à la fois bienvenue et essentielle à notre travail et au projet. Cela passe par des actions concrètes, comme des partenariats durables et des possibilités de développement pour les communautés. Nous voulons aller au-delà de la consultation et établir de véritables partenariats avec elles afin que ce projet tourné vers l'avenir soit un geste concret de réconciliation économique. Plusieurs ententes de collaboration ont par ailleurs déjà été signées.

Les gens reconnaissent que cette fois, c'est la bonne. Le gouvernement a approuvé le développement d'un réseau de trains à grande vitesse. Vivre à Trois-Rivières, étudier à Québec, puis retourner chez soi en fin de journée sera désormais possible. Participer à une réunion d'affaires à Montréal et revenir à Ottawa à temps pour le souper tombera sous le sens. Partir une fin de semaine à Toronto à la dernière minute deviendra une réalité en sachant qu'il y aura toujours un train pour répondre à cette envie spontanée.

Notre voyage ne fait que commencer, mais l'équipe d'Alto est déterminée à transporter des millions de Canadiens à destination..

« Martin Imbleau » (signé)
Président-directeur général

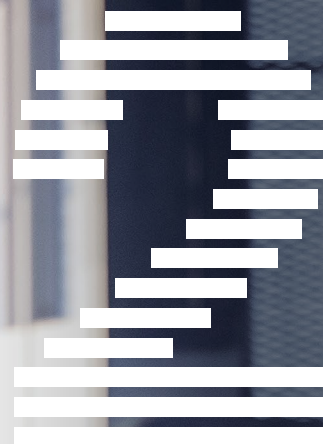
Profil de la Société

Mandat

Vision

Mission

Aperçu du projet



Profil de la Société

MANDAT

Le mandat d'Alto, constituée en société sous le nom de VIA HFR – VIA TGF Inc., est de développer et de mettre en œuvre le projet de réseau de trains à grande vitesse, y compris la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien d'un service ferroviaire passager en Ontario et au Québec, et ce, en signant un ou plusieurs accords avec le secteur privé, en collaboration avec la ministre des Transports et du Commerce intérieur et conformément à l'Énoncé ministériel des priorités et des responsabilités.

VISION

Bâtir le train dont le Canada a besoin.

MISSION

Ensemble, on rapproche les communautés et propulse la société en réalisant un réseau de trains à grande vitesse.

APERÇU DU PROJET

Façonner le Canada de demain grâce à un train à grande vitesse

Le projet de réseau de trains à grande vitesse est une initiative de transformation du gouvernement du Canada qui vise à révolutionner les déplacements interurbains dans le corridor le plus densément peuplé du pays. Ce projet ambitieux comprend la construction de près de 1 000 km de voies réservées reliant Québec, Trois-Rivières, Laval, Montréal, Ottawa, Peterborough et Toronto. Le service fonctionnera principalement sur des voies électrifiées, ce qui réduira considérablement les émissions de gaz à effet de serre et offrira une solution de rechange plus durable aux options de déplacement interurbain existantes, tout en stimulant l'économie et la productivité.

Le projet transformera le paysage des déplacements interurbains au Canada. Un service rapide, fréquent et fiable permettra à Alto d'atteindre les sept objectifs du projet établis par le gouvernement du Canada :

1. Augmenter de manière considérable le nombre de voyageurs des trains interurbains
2. Améliorer l'expérience des voyageurs dans le Corridor
3. Produire des avantages environnementaux considérables afin d'appuyer l'engagement de carboneutralité du gouvernement du Canada
4. Augmenter de manière importante la disponibilité des services accessibles et abordables
5. Rendre les trajets interurbains sécuritaires
6. Réduire au minimum les coûts pour les contribuables
7. Contribuer positivement à l'engagement du gouvernement du Canada à mener à bien la réconciliation avec les peuples autochtones.

En augmentant la vitesse, la fréquence et la fiabilité du service, le projet vise à augmenter de manière importante le nombre de passagers des services ferroviaires interurbains.

Le projet vise également à maintenir des correspondances avec les villes actuellement desservies. Le réseau de trains à grande vitesse permettra d'optimiser les services locaux, en veillant à ce que toutes les régions continuent de bénéficier de la connectivité des liaisons ferroviaires.

Le projet aura des avantages socioéconomiques importants. Cet investissement structurant permettra de renforcer les liens entre les collectivités, d'améliorer la qualité de vie des populations et de stimuler la croissance économique. Alto accroîtra la prospérité et générera une augmentation annuelle de 1,1 % du PIB du Canada. Le projet soutiendra plus de 50 000 emplois pendant la période de construction, contribuera aux objectifs climatiques du Canada, favorisera des partenariats significatifs avec les communautés autochtones et fera économiser de l'argent aux voyageurs. Cela correspond aux priorités du gouvernement du Canada sur le plan de la prospérité économique et de la croissance durable. Le projet appuiera l'augmentation prévue de la population dans le Corridor, qui devrait être de 30 % d'ici 2041.

La mobilisation des communautés autochtones est essentielle à la réussite du projet. Alto vise à créer des possibilités mutuellement avantageuses et à contribuer au processus de réconciliation en reflétant et en soutenant les peuples autochtones, ainsi que leurs cultures et leurs territoires.

Le projet Alto, conçu dans le respect de l'environnement, met l'accent sur la réduction des émissions et la promotion de modes de transport durables, ce qui s'inscrit en droite ligne avec les objectifs environnementaux et les engagements en matière de changement climatique du Canada.

En conclusion, Alto représente une avancée importante pour le secteur des transports au Canada, car elle offre une solution innovante, écologique et rentable pour les déplacements interurbains. Il s'agit d'une initiative stratégique visant à améliorer la qualité de vie des Canadiens, à stimuler la croissance économique et à favoriser un avenir plus durable.

Rapport de gestion

Objectifs stratégiques

Points saillants du rendement

Analyse des résultats financiers

Gestion des risques

Perspectives



Rapport de gestion

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs et activités stratégiques de la Société pour la période de planification de 2024-2025 à 2028-2029 ont été guidés par trois priorités clés : 1) mener le développement de la conception d'un service ferroviaire passager dans le Corridor, 2) favoriser l'établissement de partenariats avec les Autochtones, et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement, et 3) renforcer la Société. Les détails sont présentés dans le résumé du plan d'entreprise 2024-2025 de la Société, affiché sur le site Web d'Alto.



POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT

L'exercice financier 2024–2025 a constitué la deuxième année de fonctionnement d'Alto. Les tableaux suivants donnent un aperçu des points saillants du rendement d'Alto par priorité clé en 2024–2025.

PRIORITÉ CLÉ N° 1 : Mener le développement de la conception d'un service ferroviaire passager dans le Corridor En 2024–2025, la Société a fait avancer le projet jusqu'à sa phase de développement. Le gouvernement du Canada a sélectionné Cadence, qui comprend CDPQ Infra, AtkinsRéalis, Keolis, SYSTRA, Air Canada et SNCF Voyageurs, comme partenaire développeur privé (PDP) pour le projet. La Société a signé l'entente de prédéveloppement (EPD) et engagé les travaux de développement avec Cadence.		
Évaluation	Statut	Faits saillants de 2024–2025
La Société a appuyé le processus d'approvisionnement concurrentiel progressif dirigé par le gouvernement en prévision de la phase de développement et de l'annonce officielle du gouvernement. À la suite du processus concurrentiel et d'une période d'évaluation à l'automne 2024, le gouvernement devrait choisir un soumissionnaire gagnant qui deviendra le PDP pour la durée de la phase de développement du projet.	 Atteint	Sélection du PDP Le 19 février 2025, le gouvernement du Canada a annoncé que Cadence était le PDP retenu pour le projet. Cela a marqué la conclusion d'un processus d'approvisionnement rigoureux, dirigé par le gouvernement du Canada et appuyé par Alto, qui a commencé par une demande de qualification lancée en février 2023, a continué avec une demande de propositions lancée en octobre 2023 (ayant donné lieu à la présentation de soumissions par trois consortiums en juillet 2024) et s'est conclu par la signature de l'EPD avec Cadence le 19 mars 2025.
Sous réserve de la décision du gouvernement, dès lors que le PDP et Alto auront signé l'EPD, Alto assumera la responsabilité d'autorité du projet et d'autorité contractante et agira à titre de contrepartie à guichet unique du PDP au nom du gouvernement.	 Atteint	Mandat pour le développement du train à grande vitesse Parallèlement à l'annonce de l'identité du PDP, le gouvernement du Canada a confirmé le financement de la phase de développement et établi le niveau d'ambition du projet. La Société assume le rôle d'autorité du projet dans le cadre du développement, sous la responsabilité de la ministre des Transports et du Commerce intérieur, d'un réseau ferroviaire passager à grande vitesse le long du corridor Québec–Toronto prévoyant des gares à Québec, Trois-Rivières, Laval, Montréal, Ottawa, Peterborough et Toronto.
La Société fera avancer tous les travaux préparatoires visant à appuyer la phase de conception du projet, laquelle commencera une fois que le PDP aura été sélectionné, à savoir les travaux d'ingénierie, les travaux techniques, les études de terrain, l'évaluation de la sécurité et de la réglementation, et la négociation avec les propriétaires des chemins de fer.	 En cours	Études de terrain Des études de terrain environnementales préliminaires ont été réalisées le long du Corridor pour orienter les efforts de planification préliminaire et jeter les bases du processus d'évaluation d'impact.

PRIORITÉ CLÉ N° 2 : Favoriser l'établissement de partenariats avec les Autochtones, et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement

Tout au long de l'année, Alto a dialogué avec divers titulaires de droits et parties prenantes concernés par le projet, notamment les communautés autochtones, les municipalités, les gouvernements provinciaux, les entreprises, les organismes communautaires et les canaux d'information publique. En outre, Alto a poursuivi ses discussions avec les fonctionnaires fédéraux en vue d'obtenir des décisions opportunes concernant les autorisations politiques et financières permettant le lancement de la phase de développement.

Évaluation	Statut	Faits saillants de 2024-2025
Le projet doit être connu, requis et souhaité. Alto continuera de faire connaître le projet de train à grande vitesse et de veiller à ce que ses avantages soient bien compris. La Société continuera d'écouter et d'être attentive afin d'atténuer les préoccupations dès le départ et d'y répondre de façon proactive. La Société collaborera efficacement avec les parties prenantes et les partenaires, y compris le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement, ainsi qu'avec les parties prenantes externes pour obtenir leur appui au projet.	 En cours	Activités de mobilisation L'équipe a intensifié ses efforts de mobilisation et de sensibilisation du public au regard du projet. Au cours de l'année, la Société a tenu des discussions constructives avec plus de 230 titulaires de droits et parties prenantes, y compris de nombreuses communautés et organisations autochtones le long du Corridor. L'équipe d'Alto a également participé à plus de 80 événements publics, et a prononcé plus de 20 allocutions. Par ailleurs, le président-directeur général d'Alto, Martin Imbleau, a accordé une cinquantaine d'entrevues aux médias afin de promouvoir le projet et de mettre de l'avant ses avantages pour le Canada. Gouvernance La Société a tenu sa première assemblée publique annuelle le 10 juillet 2024. Le président du conseil d'administration, J. Robert S. Prichard, la vice-présidente, Marie-José Nadeau, et le président-directeur général, Martin Imbleau, ont décrit en détail les progrès réalisés en 2023-2024 et la vision de la Société pour l'avenir.
La Société s'est engagée à œuvrer en faveur de la réconciliation et à respecter l'obligation de la Couronne de consulter, et, lorsque requis, d'accommoder, à travers un dialogue approfondi avec les peuples autochtones potentiellement touchés par le projet. La participation des peuples autochtones est essentielle à la réussite du projet. À cet égard, la Société cherche à établir des partenariats et des relations solides afin de créer des possibilités de développement socioéconomique et de participation financière mutuellement avantageuses.	 En cours	Participation des Autochtones La Société a conclu des ententes de collaboration avec plusieurs communautés autochtones, pour un total de six ententes signées au 31 mars 2025. Le projet a également été présenté à plusieurs organisations autochtones afin de discuter d'une collaboration future. Les employés de la Société ont reçu une formation générale sur l'obligation de consulter, et des séances spéciales ont été tenues à l'intention de la haute direction. L'équipe a également mené des recherches sur les modèles de participation économique dans le contexte des grands projets d'infrastructure.

PRIORITÉ CLÉ N° 3 : Renforcer la Société

L'augmentation de la capacité interne est demeurée essentielle pour assurer le succès de la Société en tant qu'autorité du projet dans la phase de développement et pour que la Société s'affirme comme une contrepartie globale efficace à l'égard du PDP. Au cours de l'exercice financier, Alto a renforcé la Société au moyen d'investissements stratégiques dans son personnel, ses processus et ses systèmes.

Évaluation	Statut	Faits saillants de 2024–2025
Alto continuera de gérer efficacement ses activités et de s'acquitter de ses obligations en tant que société d'État. Il s'agit notamment de faire preuve d'une solide gérance financière, de rechercher des financements pour assurer la stabilité à long terme de la Société et d'établir une solide culture de gestion de projet axée sur la réalisation du plus grand projet d'infrastructure du Canada.	 En cours	Statut de mandataire Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, <i>Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024</i>, a reçu la sanction royale. Par conséquent, la Société est mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, avec effet rétroactif au 29 novembre 2022, date de sa constitution en société. Une société d'État ayant qualité de mandataire jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives que l'État en vertu de la Constitution, et peut lier l'État par ses activités. Location d'espaces de bureaux le long du Corridor Des espaces de bureaux ont été loués ou les baux existants ont été renouvelés, à Montréal, à Toronto et à Québec, ce qui étend l'empreinte d'Alto le long du Corridor. Amélioration de la gouvernance, des contrôles internes et des processus Alto a sélectionné une firme externe dans le cadre d'un processus concurrentiel de demande de propositions visant à doter l'organisation d'une fonction d'audit interne sous-traitée et indépendante. De plus, Alto a fait appel à son expertise interne et à une expertise externe pour élaborer des politiques, des processus et des systèmes d'entreprise en vue de soutenir le projet et d'appuyer la phase de développement. Financement Le 19 février 2025, le gouvernement du Canada a annoncé son investissement dans la phase de développement du projet pour un montant de 3,9 milliards de dollars sur six ans à compter de 2024–2025. Cette somme s'ajoute aux 371,8 millions de dollars prévus dans le budget de 2024.

PRIORITÉ CLÉ N° 3 : Renforcer la Société (suite)

Évaluation	Statut	Faits saillants de 2024–2025
La Société entreprendra un exercice de renouvellement de l'image de marque qui devrait mieux harmoniser l'image de marque de la Société avec l'évolution du projet. Cela s'explique par le fait que les résultats minimaux du projet visent à augmenter la vitesse des trains, ce que ne reflète pas la marque actuelle « Train à grande fréquence » (TGF).	 Atteint	Communications Avec l'appui du conseil d'administration, l'équipe a élaboré une nouvelle stratégie de marque pour positionner clairement le projet en reflétant le nouveau mandat de développement d'un réseau de trains à grande vitesse. Anciennement connu sous le nom de VIA HFR – VIA TGF, le projet a été rebaptisé Alto. Cette nouvelle marque a été élaborée pour incarner la grande ambition de la Société de transformer le service ferroviaire passager interurbain au Canada. Le premier ministre de l'époque, Justin Trudeau, a officiellement annoncé la nouvelle marque Alto en février 2025.
En tant que nouvelle organisation en phase de démarrage, il est important de reconnaître l'augmentation considérable du volume, de l'échelle et de la diversité des activités du projet, tant en cours qu'émergentes, qu'Alto assumera au cours des prochaines années. La question d'attirer et de fidéliser le personnel représente un défi pour Alto, surtout en ce qui a trait aux postes hautement techniques, compte tenu de la demande accrue d'expertise spécialisée dans les secteurs de l'infrastructure ferroviaire et de la construction.	 En cours	Croissance de l'effectif d'Alto Depuis la fin de l'exercice financier précédent, la Société a continué d'intégrer de l'expertise interne et de suppléer stratégiquement par des services professionnels externes au besoin. Au 31 mars 2025, l'effectif de la Société (qui comprend les employés, les contractuels et les membres du programme d'échange du gouvernement du Canada) est passé à plus de 145 équivalents temps plein (ETP).
Alto continuera de renforcer les services corporatifs comme la gestion de l'information (GI) et la technologie de l'information (TI), ainsi que la gestion des installations et de l'infrastructure, afin de soutenir le développement de la Société dans l'objectif de faire progresser efficacement le projet. En 2024–2025, Alto prévoit acquérir et mettre en œuvre un système de planification des ressources de l'entreprise (PRE).	 Atteint	Outils informatiques pour améliorer les capacités La Société a continué de cibler ses investissements pour améliorer ses capacités organisationnelles. Au cours de l'exercice financier, la demande de propositions pour l'approvisionnement et la mise en œuvre d'un système de PRE s'est conclue par la sélection d'un système et d'un intégrateur de systèmes. Au 31 mars 2025, la mise en œuvre du système de PRE était bien avancée pour une mise en service des fonctions de base au 1^{er} avril 2025. De plus, des outils informatiques ont été évalués et mis en œuvre pour permettre une collaboration sécurisée, continue et mobile entre les différents bureaux.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

Alto continue de gérer les dépenses prévues et le financement public conformément à ses priorités stratégiques. Les tableaux et les analyses qui suivent doivent être lus conjointement avec les états financiers audités pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025.

Tableau 1 : Résumé des faits saillants
(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

Au 31 mars/ Pour l'exercice terminé le 31 mars				ÉCART				
				2025 PAR RAPPORT AU BUDGET		2025 PAR RAPPORT À 2024		
				BUDGET	2025	2024	\$	%
SITUATION FINANCIÈRE								
(Dette nette) Actifs financiers nets	- \$	(303) \$	6 822 \$	(303) \$	-	(7 125) \$	(104 %)	
Actifs non financiers	2 933	1 455	613	(1 478)	(50 %)	842	137 %	
Excédent accumulé	2 933	1 152	7 435	(1 781)	(61 %)	(6 283)	(85 %)	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION								
Produits	120 954 \$	70 697 \$	49 070 \$	(50 257) \$	(42 %)	21 627 \$	44 %	
Charges	118 021	76 980	41 635	(41 041)	(35 %)	35 345	85 %	
Excédent (Déficit) d'exploitation	2 933	(6 283)	7 435	(9 216)	(314 %)	(13 718)	(185 %)	
FLUX DE TRÉSORERIE								
Trésorerie (utilisée pour les) provenant des activités d'exploitation	7 832 \$	(1 492) \$	7 612 \$	(9 324) \$	(119 %)	(9 104) \$	(120 %)	
Trésorerie utilisée pour des activités d'investissement en immobilisations	(4 000)	(282)	(52)	3 718	(93 %)	(230)	442 %	
Trésorerie provenant des (utilisée pour les) activités d'investissement	-	4 500	(4 500)	4 500	-	9 000	(200 %)	
Trésorerie à la fin de l'année	13 305	5 786	3 060	(7 519)	(57 %)	2 726	89 %	

Situation financière

La discussion qui suit décrit la situation financière d'Alto selon les mesures définies dans les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Au 31 mars 2025, Alto présentait une dette nette de 0,3 million (M) \$ et des actifs non financiers de 1,5 M\$, ce qui générerait un excédent accumulé de 1,2 M\$.

Tableau 2 : Situation financière
(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

				ÉCART			
				2025 PAR RAPPORT AU BUDGET		2025 PAR RAPPORT À 2024	
Au 31 mars	BUDGET	2025	2024	\$	%	\$	%
SITUATION FINANCIÈRE							
(Dette nette) Actifs financiers nets	- \$	(303) \$	6 822 \$	(303) \$	-	(7 125) \$	(104 %)
Actifs non financiers	2 933	1 455	613	(1 478)	(50 %)	842	137 %
Excédent accumulé	2 933	1 152	7 435	(1 781)	(61 %)	(6 283)	(85 %)

(Dette nette) Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets comprennent les ressources liquides dont dispose la Société à un moment donné. Il est calculé comme l'excédent des ressources financières d'Alto (trésorerie, financement public à recevoir, investissement, taxes à recevoir) par rapport au total de ses obligations (comptes créditeurs et charges à payer). En 2024-2025, la Société a mis à jour son estimation des taxes à recevoir au titre des ventes de biens et services pour tenir compte de l'incertitude relative à la fourchette des valeurs que la Société pourrait être admissible à recouvrer en tant que société mandataire. En raison de ce changement, à compter de l'état de la situation financière au 31 mars 2025, la Société ne reconnaît plus les taxes à recevoir comme des actifs. Au 31 mars 2025, Alto a comptabilisé une dette nette de 0,3 M\$ et des actifs financiers nets de 6,8 M\$ au titre de l'exercice précédent.

> Écart d'une année à l'autre de -7,1 M\$ (-104 %)

Les actifs financiers nets d'Alto ont diminué de 7,1 M\$ (-104 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des soldes des actifs financiers, avec notamment une réduction de 1,8 M\$ du financement public à recevoir, une baisse de 4,5 M\$ des placements découlant de l'utilisation d'un certificat de placement garanti (CPG) acheté en 2023-2024, et une diminution de 2,3 M\$ des taxes à recevoir à la suite de la modification d'estimation comptable, ce qui a été partiellement compensé par une augmentation des soldes de trésorerie de 2,7 M\$. De plus, les comptes créditeurs et charges à payer ont augmenté de 1,2 M\$.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers d'Alto comprennent les immobilisations et les charges payées d'avance, lesquelles sont utilisées par la Société pour assurer sa prestation de services. Au 31 mars 2025, Alto a comptabilisé des actifs non financiers de 1,5 M\$, comparativement à des actifs non financiers de 2,9 M\$ prévu au budget et à des actifs non financiers de 0,6 M\$ au titre de l'exercice précédent.

> Écart par rapport au budget de -1,5 M\$ (-50 %)

Les actifs non financiers d'Alto sont ressortis inférieurs au budget de 1,5 M\$ (-50 %) à la fin de l'exercice. Cet écart est le résultat d'une différence négative de près de 90 % dans les immobilisations corporelles comptabilisées au cours de l'exercice, qui ont totalisé 0,3 M\$ comparativement au budget de 2,9 M\$, partiellement compensée par des charges payées d'avance plus élevées de 1,2 M\$ comparativement au budget de 0,0 M\$. Au cours de l'exercice financier, un montant inférieur de dépenses a atteint le seuil de capitalisation unitaire d'Alto, qui est fixé à un niveau conforme aux lignes directrices du gouvernement du Canada. De plus, Alto a acquis et mis en œuvre un système de PRE à un coût inférieur au budget, et qui a été considéré comme non admissible à la capitalisation en vertu des NCSP. L'augmentation des soldes de charges payées d'avance est attribuable aux abonnements prépayés utilisés pour acquérir des logiciels essentiels aux activités d'Alto.

> Écart d'une année à l'autre de 0,8 M\$ (137 %)

D'une année à l'autre, Alto a enregistré une augmentation de ses actifs non financiers de 0,8 M\$, soit 137 %. Cela s'explique par l'augmentation des immobilisations corporelles de 0,2 M\$ et des charges payées d'avance de 0,6 M\$ d'une année à l'autre, du fait qu'Alto a continué de renforcer ses capacités en matière de services internes.

Excédent accumulé

L'excédent accumulé d'Alto représente les ressources nettes dont dispose la Société pour fournir des services futurs. À la fin de l'exercice financier, Alto disposait d'un excédent accumulé de 1,2 M\$ résultant d'un excédent d'exploitation accumulé de 7,4 M\$ à partir de l'exercice financier 2023-2024, déduction faite d'un déficit d'exploitation de 6,3 M\$ en 2024-2025.

> Écart par rapport au budget de -1,8 M\$ (-61 %)

L'excédent accumulé d'Alto est ressorti inférieur au budget de 1,8 M\$ (-61 %). Cet écart est attribuable aux actifs non financiers inférieurs de 1,5 M\$ au budget de 2,9 M\$, et à la dette nette de 0,3 M\$ enregistrée durant l'exercice. Veuillez consulter la discussion sur les actifs non financiers pour en savoir plus sur ces écarts.

> Écart d'une année à l'autre de -6,3 M\$ (-85 %)

D'une année à l'autre, Alto a enregistré une diminution de son excédent accumulé de 6,3 M\$, soit -85 %. Cette diminution résulte d'une diminution de 7,1 M\$ des actifs financiers nets d'une année à l'autre, laquelle a été partiellement compensée par une augmentation de 0,8 M\$ des actifs non financiers. Veuillez consulter la discussion sur (la dette nette) les actifs financiers nets pour en savoir plus sur ces écarts.

Résultats d'exploitation

La discussion qui suit décrit les résultats d'exploitation d'Alto selon les mesures définies dans les NCSP. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, Alto a enregistré des produits de 70,7 M\$ et des charges de 77,0 M\$, ce qui s'est traduit par un déficit d'exploitation de 6,3 M\$. Le calendrier de la signature du contrat avec le PDP, Cadence, et du lancement de la phase de développement, au quatrième trimestre de l'exercice financier, soit plus tard que prévu au départ, a constitué un facteur clé dans le déroulement des affaires. Ce calendrier a donné lieu à une sous-utilisation du budget de 118,0 M\$ pour les dépenses pour l'année 2024–2025.

Tableau 3 : Résultats d'exploitation
(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	BUDGET	2025	2024	ÉCART			
				2025 PAR RAPPORT AU BUDGET		2025 PAR RAPPORT À 2024	
				\$	%	\$	%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION							
Produits	120 954 \$	70 697 \$	49 070 \$	(50 257) \$	(42 %)	21 627 \$	44 %
Charges	118 021	76 980	41 635	(41 041)	(35 %)	35 345	85 %
(Déficit) excédent d'exploitation	2 933	(6 283)	7 435	(9 216)	(314 %)	(13 718)	(185 %)

Produits

Les principales sources de financement d'Alto sont les fonds publics provenant des crédits parlementaires annuels du gouvernement du Canada. Ces fonds sont détenus par Transports Canada et débloqués selon le programme de gestion des dépenses d'Alto et conformément à la Directive sur les paiements du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Au cours de l'exercice, Alto a également détenu un placement dans un CPG encaissable sur lequel des revenus d'intérêts ont été perçus. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, Alto a comptabilisé des produits totaux de 70,7 M\$, comparativement aux produits de 121,0 M\$ prévus au budget et aux produits de 49,0 M\$ au titre de l'exercice précédent.

> Écart par rapport au budget de -50,3 M\$ (-42 %)

Les produits d'Alto sont ressortis inférieurs au budget de 50,3 M\$ (-42 %). Cela s'explique principalement par la diminution du financement public requis et perçu par la Société, de l'ordre de 70,3 M\$, comparativement au budget de 121,0 M\$. Cela a été légèrement compensé par les revenus d'intérêts gagnés de 0,4 M\$. Au cours de l'exercice financier, Alto a engagé moins de dépenses que prévu pour appuyer le processus d'approvisionnement dirigé par le gouvernement pour sélectionner le PDP, et a utilisé l'excédent accumulé de l'exercice financier précédent pour financer les dépenses. De plus, Alto a fait preuve de prudence en matière de gestion des dépenses, dans un effort pour harmoniser les dépenses avec les décisions du gouvernement et la signature de l'entente avec le PDP retenu qui est survenue au dernier trimestre de l'exercice financier.

> Écart d'une année à l'autre de 21,6 M\$ (44 %)

D'une année à l'autre, Alto a enregistré une augmentation de ses produits de 21,6 M\$ (44 %). Cet écart concorde avec l'augmentation des dépenses, car Alto a poursuivi son effort pour réaliser ses trois principaux objectifs stratégiques à l'appui du projet.

Charges

Alto gère les dépenses de manière proactive afin de respecter le calendrier des jalons du projet et d'atteindre ses priorités stratégiques clés (décrites ci-dessous). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, Alto a comptabilisé des dépenses totales de 77,0 M\$, comparativement aux dépenses de 118,0 M\$ prévues au budget et aux dépenses de 41,6 M\$ au titre de l'exercice précédent.

> Écart par rapport au budget de -41,0 M\$ (-35 %)

Les dépenses d'Alto sont ressorties inférieures au budget à hauteur de 41,0 M\$ (-35 %). Cet écart est attribuable à des dépenses planifiées inférieures de 77,0 M\$, par rapport au budget de 118,0 M\$. Il convient de noter que l'écart négatif par rapport au budget s'explique par ce qui suit : le nombre inférieur de questions techniques au cours de la phase de demande de propositions (DDP) (y compris pendant la période d'évaluation), ce qui a réduit le recours aux contractuels externes, la conversion de postes de contractuels en postes d'employés à temps plein, l'augmentation générale de la capacité interne, ce qui a réduit la dépendance aux ressources externes, et le calendrier de la signature du contrat avec le PDP, autant de facteurs qui ont influé sur la capacité d'Alto à progresser dans certains domaines. Selon le tableau 4, cela se reflète dans les dépenses inférieures au titre de la priorité clé n°1 : *Mener le développement de la conception d'un service ferroviaire passager dans le Corridor* et de la priorité clé n°3 : *Renforcer la Société*.

Tableau 4 : Dépenses classées par priorité clé

(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	BUDGET	2025	2024	ÉCART			
				2025 PAR RAPPORT AU BUDGET		2025 PAR RAPPORT À 2024	
				\$	%	\$	%
DÉPENSES PAR PRIORITÉ CLÉ							
Mener le développement de la conception d'un service ferroviaire passager dans le Corridor	73 439 \$	42 277 \$	28 142 \$	(31 162) \$	(42 %)	14 135 \$	50 %
Favoriser les partenariats avec les Autochtones, et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement	8 410	8 588	3 673	178	2 %	4 915	134 %
Renforcer la Société	36 172	26 115	9 820	(10 057)	(28 %)	16 296	166 %
TOTAL	118 021 \$	76 980 \$	41 635 \$	(41 041) \$	(35 %)	35 346 \$	85 %

> Écart d'une année à l'autre de 35,3 M\$ (85 %)

D'une année à l'autre, Alto a enregistré une augmentation de ses dépenses de 35,3 M\$, soit 85 %. Cet écart est attribuable à des augmentations dans toutes les catégories de dépenses engagées (voir le tableau 5). En particulier, les services professionnels ont augmenté de 15,1 M\$, la rémunération et les avantages sociaux ont augmenté de 17,4 M\$ et les télécommunications ont augmenté de 1,2 M\$. Ces catégories représentent au total 96 % de l'augmentation des dépenses d'Alto d'une année à l'autre et reflètent l'augmentation du nombre d'employés d'Alto, la construction de l'infrastructure informatique et le recours stratégique à des services professionnels pour appuyer les priorités du projet.

Tableau 5 : Dépenses classées par fonction
(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	ÉCART			
	2025 PAR RAPPORT À 2024			
	2025	2024	\$	%
Services professionnels	48 496 \$	33 375 \$	15 121 \$	45 %
Rémunération et avantages sociaux	22 797	5 400	17 397	322 %
Télécommunications	1 839	651	1 188	182 %
Location de bureaux	1 607	894	713	80 %
Autres	1 326	1 017	310	30 %
Voyages d'affaires	915	298	617	207 %
TOTAL	76 980 \$	41 635 \$	35 346 \$	85 %

En pourcentage des dépenses totales, les services professionnels ont diminué, passant de 80 % en 2023-2024 à 63 % en 2024-2025, tandis que la rémunération et les avantages sociaux ont augmenté, passant de 13 % des dépenses totales en 2023-2024 à 30 % en 2024-2025.

Excédent (déficit) d'exploitation

L'excédent (déficit) d'exploitation est calculé comme la différence entre les produits gagnés et les dépenses engagées au cours d'un exercice financier. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, Alto a enregistré un déficit d'exploitation de 6,3 M\$, comparativement à un excédent de 2,9 M\$ prévu au budget et à un excédent de 7,4 M\$ au titre de l'exercice précédent.

> Écart par rapport au budget de -9,2 M\$ ou (-314 %)

Le déficit d'exploitation d'Alto a dépassé le budget de 9,2 M\$ (-314 %). Il s'agit du résultat net d'une diminution d'environ 35 % des dépenses engagées au cours de l'exercice, qui ont totalisé 77,0 M\$ comparativement au budget de 118,0 M\$, et d'une diminution correspondante de 42 % du financement public nécessaire à l'activité, qui a totalisé 70,3 M\$ comparativement au budget de 121,0 M\$. Les dépenses plus faibles que prévu sont attribuables au calendrier de l'annonce du PDP et de la signature de l'EPD, toutes deux survenues au dernier trimestre de l'exercice financier, soit plus tard que prévu au départ. Le financement public inférieur reflète la gestion proactive des dépenses d'Alto et l'utilisation d'un placement CPG encaissable au cours de l'année pour financer les opérations.

> Écart d'une année à l'autre de -13,7 M\$ ou (-185 %)

D'une année à l'autre, Alto a enregistré une diminution de son résultat d'exploitation de 13,7 M\$, soit -185 %. Cet écart s'explique par une augmentation globale des dépenses de 35,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent, qui a été partiellement compensée par une augmentation de 21,2 M\$ du financement public perçu et une augmentation de 0,4 M\$ des intérêts gagnés sur un placement CPG détenu au cours de l'exercice. Le déficit d'exploitation d'Alto d'une année à l'autre a été financé à partir de l'excédent accumulé.

Flux de trésorerie

Alto gère les soldes de trésorerie de façon proactive afin de s'assurer de la disponibilité de fonds en quantité suffisante pour payer les dépenses au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. En tant que société d'État entièrement financée par des crédits parlementaires, Alto reçoit sa trésorerie du gouvernement du Canada sous la surveillance administrative de Transports Canada. Les opérations d'exploitation et d'immobilisations sont régies par les budgets d'exploitation et d'immobilisations d'Alto, et les investissements sont régis par la politique d'investissement d'Alto qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Tableau 6 : Flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	BUDGET	2025	2024	ÉCART			
				2025 PAR RAPPORT AU BUDGET		2025 PAR RAPPORT À 2024	
				\$	%	\$	%
FLUX DE TRÉSORERIE							
Trésorerie (utilisée pour les) provenant des activités d'exploitation	7 832 \$	(1 492) \$	7 612 \$	(9 324) \$	(119 %)	(9 104) \$	(120 %)
Trésorerie (utilisée pour les) provenant des activités d'investissement en immobilisations	(4 000)	(282)	(52)	3 718	(93 %)	(230)	442 %
Trésorerie provenant des (utilisée pour les) activités d'investissement	-	4 500	(4 500)	4 500	-	9 000	(200 %)
Trésorerie à la fin de l'année	13 305	5 786	3 060	(7 519)	(57 %)	2 726	89 %

Dépenses en immobilisations

En 2024-2025, Alto a comptabilisé des dépenses en immobilisations de 0,3 M\$ comparativement à un budget de 4,0 M\$, ce qui a entraîné un écart de (3,7 M\$) soit (-93 %) par rapport au budget. La capitalisation des dépenses est généralement évaluée dans le contexte des avantages économiques futurs associés à une ressource, qui peut être acquise ou développée par Alto. Cette évaluation, qui donne lieu à la classification d'une dépense comme un actif ou une dépense, est conforme aux normes pertinentes des NCSP et aux lignes directrices du gouvernement. Les déboursés en immobilisations de 0,3 M\$ au cours de l'exercice financier sont liés à des initiatives visant à développer les capacités de service interne d'Alto, comme l'acquisition de matériel informatique et de logiciels, de mobilier et d'équipement, et des améliorations locatives, sous réserve des seuils de capitalisation minimale stipulés dans les lignes directrices du gouvernement. Il convient de noter qu'au cours de l'exercice financier, Alto a acquis et mis en œuvre un système de PRE considéré comme non admissible à la capitalisation et qui a donc été comptabilisé en dépense.

La capitalisation des dépenses tout au long de l'exécution du projet de réseau de trains à grande vitesse devrait être un facteur important à l'égard du portefeuille d'actifs non financiers d'Alto, qui sera développé, acquis et géré par Alto en collaboration avec Cadence.

Divulcation proactive

Alto divulgue des renseignements financiers de façon proactive, conformément aux lignes directrices du gouvernement du Canada. Les divulgations peuvent être consultées sur le site Web externe d'Alto à www.altotrain.ca/fr.

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus continu visant à cerner, évaluer et atténuer les risques. Afin d'identifier et d'évaluer les risques existants et à venir et de développer des mesures d'atténuation appropriées, la Société a élaboré un cadre de gestion des risques de l'entreprise pour refléter une approche de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.

Ce cadre vise à assurer une gestion efficace des risques et à fournir des contrôles qui seront mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation, afin de s'assurer que les risques soient gérés efficacement et conformément aux exigences législatives et de gouvernance. Les risques organisationnels et liés au projet, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et financières, les calendriers de projet, les processus réglementaires et l'exécution du projet, sont cernés et surveillés avec attention.

La gestion des risques a été et continuera d'être un effort de collaboration, dirigé par la Société, en collaboration avec le gouvernement, et à l'avenir, avec Cadence. Certains des risques du projet seront assumés par le gouvernement, d'autres conjointement par le gouvernement et la Société, d'autres principalement par la Société, et d'autres encore par Cadence.

Au cours de la phase d'approvisionnement, les cinq principaux risques pour la Société et le projet étaient les suivants :

RISQUES	DESCRIPTION DU RISQUE	MESURES D'ATTÉNUATION
Incertitude liée au financement	Si la certitude du financement n'est pas disponible, la capacité de la Société à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs stratégiques sera compromise de manière significative. Sans l'apport du financement pour les nouvelles activités de développement, la capacité de planifier, de mettre en place et de faire progresser le projet serait limitée. La confiance de l'industrie et du secteur privé dans le projet pourrait également être affectée.	Grâce à l'engagement de financement annoncé le 19 février 2025, ce risque est écarté, car Alto prévoit que les nouveaux niveaux de financement seront proportionnels aux efforts requis pour le développement.
Acceptabilité sociale, perception du public et soutien des parties prenantes	Si la perception et la sensibilisation du public à l'égard des avantages du projet sont faibles ou incompatibles avec l'objectif réel du projet, le soutien au projet pourrait diminuer. L'appui des parties prenantes municipales et provinciales, y compris les élus, est également essentiel pour obtenir l'acceptabilité sociale nécessaire pour continuer le projet.	Il s'agit toujours d'un domaine de risque important pour la Société et le projet. Bien que la sensibilisation et le soutien à l'égard du projet aient augmenté au cours des 12 derniers mois, Alto doit obtenir et continuer de gagner l'acceptabilité sociale nécessaire pour faire avancer le projet.

RISQUES	DESCRIPTION DU RISQUE	MESURES D'ATTÉNUATION
Manque de mobilisation et de participation des Autochtones	Si la mobilisation et la participation des Autochtones font défaut, ce sera une occasion manquée d'améliorer le bien-être des peuples autochtones, de créer des avantages socioéconomiques mutuels et de contribuer à la réconciliation, et cela pourrait compromettre les efforts de consultation visant à obtenir le consentement préalable, éclairé et donné librement. La Société assurera également la coordination avec d'autres autorités fédérales pour veiller à ce que l'obligation de consultation de la Couronne soit respectée comme il se doit.	Alto a accordé la priorité à la mobilisation des Autochtones et continuera d'établir des relations et de bâtir la confiance avec les communautés et les organisations autochtones susceptibles d'être touchées par le projet. Alto demeure déterminée à s'acquitter de l'obligation de consulter de la Couronne, et bien que des progrès importants aient été réalisés en 2024–2025, la question reste au centre des intérêts d'Alto.
Processus d'approbation législatif et réglementaire non adéquat sur le plan de la conception, de la planification et de l'exécution	Si les processus d'approbation législatifs et réglementaires ne sont pas bien conçus, planifiés et exécutés, la viabilité commerciale pourrait être réduite et les échéanciers du projet, prolongés.	Les processus d'approbation législatifs et réglementaires demeurent un domaine à risque élevé pour l'avancement du projet en temps opportun.
Mobilisation des soumissionnaires	En cas de ralentissement des progrès et d'incertitude sur le plan du financement, l'intérêt des soumissionnaires pourrait diminuer, ce qui pourrait entraîner le retrait de la participation d'un ou de plusieurs soumissionnaires. Une participation réduite serait une perte de tension concurrentielle qui contribue à stimuler la créativité et l'innovation dans la conception du projet.	Avec la clôture réussie du processus de DDP en juillet 2024 et la signature de l'EPD en mars 2025, ce risque est maintenant écarté.

Les principaux risques de la Société sont réévalués régulièrement pour assurer la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées. Le chef de la direction financière et de la technologie, responsable de la gestion des risques, fait rapport au Comité d'audit et de gestion des risques du Conseil d'administration sur une base périodique.

En 2025–2026, les principaux risques seront directement liés aux activités de développement du projet, plus précisément :

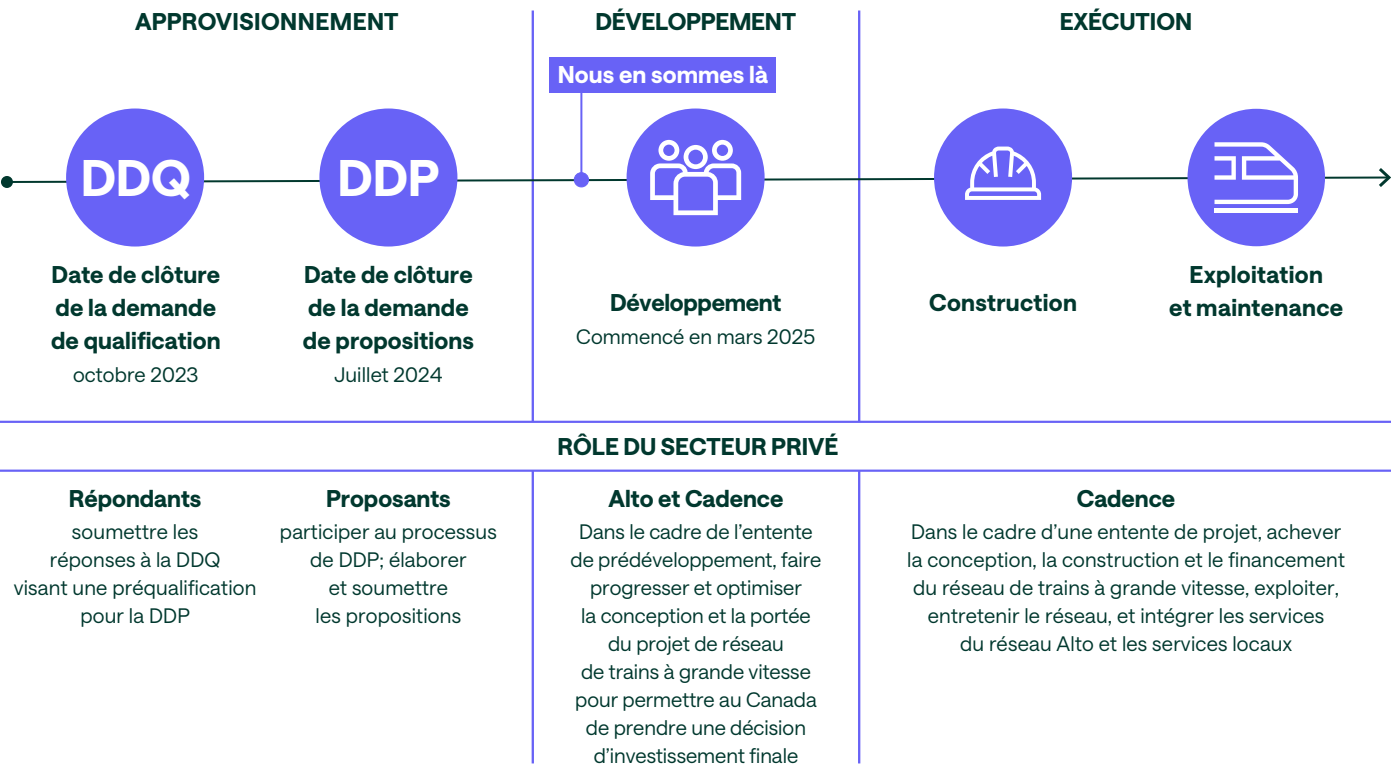
RISQUES	DESCRIPTION DU RISQUE
Acquisition de terrains et de biens immobiliers	Alto pourrait subir des retards ou encourir des coûts supplémentaires pendant la phase de conception au cas où les acquisitions de terrains ne progresseraient pas au rythme requis pour honorer le calendrier du projet.
Développement durable et environnement	Alto pourrait subir des retards ou encourir des coûts supplémentaires pendant la phase de conception au cas où elle serait dans l'incapacité d'obtenir une décision positive ou subirait des retards dans le processus d'évaluation d'impact.

RISQUES	DESCRIPTION DU RISQUE
Services publics	Alto pourrait subir des retards ou encourir des coûts supplémentaires liés à ce qui suit : relocalisation des services publics existants en vue de la construction ou de l'exploitation futures; nouveaux investissements dans les infrastructures pour raccorder le nouveau réseau aux réseaux électriques; existence d'approvisionnement en électricité suffisant pour répondre aux besoins d'Alto pendant la phase d'exploitation.
Propriétaires des chemins de fer	Alto pourrait subir des retards ou encourir des coûts supplémentaires pendant la phase de conception au cas où elle serait dans l'incapacité de conclure les ententes nécessaires avec les propriétaires des chemins de fer ou subirait des retards dans le processus.

PERSPECTIVES

Le projet Alto comprend une approche pluriannuelle par étapes pour le développement et la réalisation du projet avec Cadence, le partenaire développeur privé. Cette approche collaborative vise à promouvoir l'innovation, à offrir un meilleur service aux passagers, à réduire les risques globaux, à améliorer la gestion des risques et, au bout du compte, à obtenir une meilleure valeur pour les Canadiens.

Aperçu des phases du projet



En 2025–2026, les efforts d'Alto s'inscrivent dans la continuité des priorités et des objectifs stratégiques établis en 2024–2025. Conformément au mandat d'Alto, les activités restent concentrées sur les trois mêmes priorités clés :

1. Mener la conception et le développement d'un service ferroviaire passager dans le Corridor
2. Favoriser l'établissement de partenariats avec les Autochtones, et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement
3. Renforcer la Société.

Bien que des détails supplémentaires sur chacun des piliers ci-dessus soient présentés dans le résumé du plan d'entreprise modifié de 2024–2025, les points saillants de chaque secteur prioritaire sont détaillés ci-dessous.

1. Mener la conception et le développement d'un service ferroviaire passager dans le Corridor

Alto fera progresser le projet en collaborant avec Cadence dans la phase de développement. Celle-ci optimisera la conception, afin de réaliser ou de dépasser les résultats du projet conformément à l'EPD. Ces travaux éclaireront les décisions futures du gouvernement avant la prise d'une décision d'investissement pour l'exécution du projet.

Alto ambitionne de déployer les avantages liés au projet grâce à un plan de construction et de mise en œuvre par étapes (approche de réseau) où certaines paires de villes sont connectées et mises en service plus tôt, ce qui permettra aux Canadiens de bénéficier plus rapidement de services ferroviaires interurbains plus fréquents, plus fiables et plus rapides.

La phase de développement du projet comporte quatre étapes :

- › Étape 1 : Validation du plan et mobilisation initiale des parties prenantes
- › Étape 2 : Définition du projet
- › Étape 3 : Développement des phases
- › Étape 4 : Transition de la phase vers l'exécution.

Les activités de 2025–2026 seront axées sur les deux premières étapes.

2. Favoriser les partenariats avec les Autochtones, et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement

Alto continuera de favoriser les partenariats par l'établissement de relations avec les groupes et les partenaires autochtones et de mobiliser efficacement les parties prenantes et d'autres partenaires afin d'assurer, d'améliorer et d'élargir l'appui du public. Le projet doit être connu, requis et souhaité. Une mobilisation efficace favorise la transparence, renforce la confiance avec les communautés le long du Corridor et permet de cerner rapidement les préoccupations, ce qui mène à une planification plus complète et à des stratégies d'atténuation acceptables.

En 2025–2026, Alto communiquera avec les autorités locales, les propriétaires des chemins de fer, les services publics et les collectivités dans le cadre d'études de terrain, d'évaluations techniques et d'études environnementales en cours.

Les activités de consultation avec les collectivités seront organisées tout au long de la phase de développement.

3. Renforcer la Société

Afin de remplir son mandat, la Société continuera de gérer ses activités de façon efficace en faisant preuve d'une solide gérance financière, de chercher du financement pour assurer la stabilité à long terme de la Société et d'établir une solide culture de gestion de projet axée sur la réalisation du plus grand projet d'infrastructure du Canada.

À mesure que la Société réalisera ses objectifs stratégiques, elle accordera une attention particulière à la présentation du projet afin de faire progresser de façon significative les grandes priorités du gouvernement, notamment :

- > favoriser une économie plus résiliente
- > promouvoir l'accès au logement
- > établir des relations ouvertes, constructives et significatives avec les peuples autochtones
- > lutter contre les changements climatiques
- > promouvoir la diversité, l'inclusion, l'accessibilité et les langues officielles.

États financiers

Déclaration de responsabilité de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

État de la situation financière

État des résultats

État de la variation (de la nette dette)
des actifs financiers nets

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers



Déclaration de responsabilité de la direction

Exercice terminé le 31 mars 2025

La direction de VIA HFR – VIA TGF Inc. (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers présentés dans le Rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes comptables pour le secteur public et comprennent nécessairement certains montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers. La direction considère que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Société, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la Société maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures offrant une assurance raisonnable de l'intégrité et de fiabilité de l'information financière, du contrôle et de la protection des actifs et que les opérations et les événements sont bien comptabilisés.

Le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Il exerce ses responsabilités par l'intermédiaire du Comité d'audit et de gestion des risques du Conseil d'administration, composé d'administrateurs indépendants, conformément à la charte du Comité, lequel Comité rencontre périodiquement les vérificateurs externes et les membres de la direction pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne : les rapports financiers et les divulgations, les politiques, les processus et les pratiques; les contrôles internes; les processus de vérification; les normes comptables; la gestion des risques; le respect des lois et des règlements; la sécurité, la gestion et les technologies de l'information; la production de rapport sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance; ainsi que toute autre responsabilité de surveillance que le Conseil d'administration pourrait confier au Comité. Il lui incombe de passer en revue les états financiers et le Rapport annuel et de formuler une recommandation au Conseil quant à leur approbation.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'audit et de gestion des risques, a approuvé les états financiers.

La vérificatrice externe, la Vérificatrice générale du Canada, a audité les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2025. Son rapport indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur les états financiers.

« Martin Imbleau » (signé)
Président-directeur général

« Tom Roberts » (signé)
Chef de la direction financière et de la technologie

Montréal, Canada
20 juin 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre des Transports et du Commerce intérieur

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de VIA HFR – VIA TGF Inc. (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de la variation (de la dette nette) des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de VIA HFR – VIA TGF Inc. dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de VIA HFR – VIA TGF Inc.

À notre avis, les opérations de VIA HFR – VIA TGF Inc. dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de VIA HFR – VIA TGF Inc. aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de VIA HFR – VIA TGF Inc. à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Chantale Perreault, CPA auditrice
Directrice principale

Montréal, Canada
Le 20 juin 2025

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

Au 31 mars	NOTES	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie		5 786 \$	3 060 \$
Financement public à recevoir	10	6 575	8 396
Investissement	3	-	4 503
Taxes à recevoir	5	-	2 334
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		12 361	18 293
PASSIFS			
Comptes créditeurs et charges à payer	7	12 664	11 471
TOTAL DES PASSIFS		12 664	11 471
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS		(303) \$	6 822 \$
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	6	303	48
Charges payées d'avance		1 152	565
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS		1 455	613
EXCÉDENT ACCUMULÉ		1 152 \$	7 435 \$
Engagements	9		

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration le 20 juin 2025.

« J. Robert S. Prichard » (signé)
Président du conseil d'administration

« Robert Fonberg » (signé)
Président du Comité d'audit et de gestion des risques

État des résultats

(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

Exercice terminé le 31 mars	NOTES	BUDGET	2025	2024*
PRODUITS				
Financement public	10	120 954 \$	70 284 \$	49 045 \$
Revenus d'intérêts		-	413	25
TOTAL DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT PUBLIC		120 954	70 697	49 070
CHARGES				
Mener le développement de la conception d'un service ferroviaire passager dans le Corridor		73 439	42 277	28 142
Favoriser les partenariats avec les Autochtones, et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement		8 410	8 588	3 673
Renforcer la Société		36 172	26 115	9 820
TOTAL DES CHARGES	11	118 021	76 980	41 635
(DÉFICIT) EXCÉDENT D'EXPLOITATION		2 933 \$	(6 283) \$	7 435 \$
EXCÉDENT D'EXPLOITATION ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		7 435	7 435	-
EXCÉDENT D'EXPLOITATION ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		10 368 \$	1 152 \$	7 435 \$

*Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État de la variation (de la dette nette) des actifs financiers nets

(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

Exercice terminé le 31 mars	NOTES	BUDGET	2025	2024
(DÉFICIT) EXCÉDENT D'EXPLOITATION		2 933 \$	(6 283) \$	7 435 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(4 000)	(282)	(52)
Amortissement des immobilisations corporelles	6	1 067	27	4
		-	(6 538)	7 387
Variation des charges payées d'avance		-	(587)	(565)
VARIATION (DE LA DETTE NETTE) DES ACTIFS FINANCIERS NETS		- \$	(7 125) \$	6 822 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE			6 822	-
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		- \$	(303) \$	6 822 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

Exercice terminé le 31 mars	NOTES	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
(Déficit) excédent d'exploitation ¹		(6 283) \$	7 435 \$
<u>Variation des éléments hors trésorerie</u>			
Amortissement des Immobilisations corporelles	6	27	4
Intérêts courus sur les investissements		3	(3)
<u>Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</u>			
Variation des Comptes créditeurs et charges à payer	7	1 193	11 471
Variation du Financement public à recevoir		1 821	(8 396)
Variation des Taxes à recevoir	5	2 334	(2 334)
Variation des charges payées d'avance		(587)	(565)
TRÉSORERIE (UTILISÉE POUR LES) PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(1 492) \$	7 612 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisition d'Immobilisations corporelles	6	(282)	(52)
TRÉSORERIE (UTILISÉE POUR) LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		(282) \$	(52) \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'Investissement	3	-	(4 500)
Vente d'Investissement	3	4 500	-
TRÉSORERIE PROVENANT DES (UTILISÉE POUR LES) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		4 500 \$	(4 500) \$
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		2 726	3 060
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'ANNÉE		3 060	-
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'ANNÉE		5 786 \$	3 060 \$

¹ Le (déficit) excédent d'exploitation comprend des revenus d'intérêts de 413 \$ (25 \$ - 31 mars 2024) provenant du fonds de roulement et des investissements de la Société.

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

(en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire)

1. POUVOIR, MANDAT ET ACTIVITÉS

VIA HFR – VIA TGF Inc. (la Société) a été constituée le 29 novembre 2022 conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société relève directement du Parlement par l'entremise de la ministre des Transports et du Commerce intérieur. Son mandat, conformément au Décret en conseil C.P. 2022-0259, consiste à élaborer et à mettre en œuvre le projet de trains à grande fréquence avec le secteur privé. Cela comprend la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien des services ferroviaires pour passagers en Ontario et au Québec. Le mandat ne peut être modifié qu'avec l'approbation du gouverneur en conseil (décret en conseil C.P. 2022-0261).

La Société a reçu des instructions supplémentaires du gouvernement du Canada. Le 19 février 2025, le gouvernement du Canada a annoncé que la Société (qui sera responsable de l'exploitation sous le nom de projet « Alto ») élaborerait un service de trains à grande vitesse en partenariat avec Cadence, sélectionné en tant que partenaire développeur privé du projet. Le gouvernement a annoncé un investissement de 3,9 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, pour la phase de développement du projet. Cela s'ajoute au financement de 371,8 millions de dollars prévu dans le budget de 2024. Le 18 mars 2025, la ministre des Transports et du Commerce intérieur a adressé une lettre au président du conseil d'administration de la Société, celle-ci demandant à la Société de lancer la phase de développement pour la conception du réseau de trains à grande vitesse et de faire avancer le développement de toutes les phases pour le corridor entre Toronto et Québec. Par la suite, le 19 mars 2025, la Société a signé un contrat avec Cadence, celui-ci définissant les conditions de la phase de développement dans laquelle la Société agira en tant qu'autorité du projet, en partenariat avec Cadence pour tirer parti de leur expertise.

La Société est une filiale en propriété exclusive de VIA Rail Canada Inc., avec qui elle n'a pas de lien de dépendance. La Société doit se conformer à toutes les dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquant comme si elle était une société d'État mère, à l'exception des articles 104.1, 105, 106, 107 et 108 conformément au décret en conseil C.P. 2022-0260. La Société reçoit du financement de la part du gouvernement du Canada et est exonérée de l'impôt canadien sur le revenu. La Société a reçu l'approbation du Conseil du Trésor du Canada pour son plan d'entreprise modifié pour 2024-2025 à 2028-2029. Le plan d'entreprise est conforme à l'orientation fournie par l'actionnaire ultime de la Société, le gouvernement du Canada, et reflète ses plans et ses priorités.

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*, a reçu la sanction royale. Par conséquent, la Société est mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, avec effet rétroactif au 29 novembre 2022, date de sa constitution en société. Une société d'État ayant qualité de mandataire jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives que l'État en vertu de la Constitution, et peut lier l'État par ses activités.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 20 juin 2025.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a. Base de comptabilité

La Société est une « autre organisation gouvernementale » au sens des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), celles-ci établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

b. Évaluation de l'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs et de la divulgation de l'actif éventuel à la date des états financiers, et les produits et les charges déclarés au cours de la période de présentation.

L'évaluation du montant des Taxes à recevoir, de l'Actif éventuel et de la durée de vie utile estimative des Immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. La direction examine ces estimations de façon continue.

Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations.

c. Trésorerie

La Trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès de banques à charte canadiennes, en devises canadiennes et américaines. La Société n'a pas d'Investissement répondant à la définition des équivalents de trésorerie.

d. Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : (i) la juste valeur; ou (ii) le coût ou le coût amorti. La Société détermine le classement de ses instruments financiers lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments financiers, dont la Trésorerie, l'Investissement, les Comptes créditeurs et les charges à payer sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont par la suite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour moins-value.

L'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Investissement	Coût Coût
Passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer	Coût

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés selon des critères précis. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et n'utilise pas d'instruments dérivés.

e. Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont présentées au coût moins l'amortissement cumulé.

Les coûts des Immobilisations corporelles utilisées sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

ACTIF	DURÉE DE VIE UTILE
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les charges d'exploitation de l'État des résultats.

f. Financement public

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, jusqu'à la limite des crédits votés. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée dans le financement public à recevoir.

g. Intérêts

Les intérêts sur les dépôts en espèces et les investissements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont perçus.

h. Comptabilisation des charges

La Société comptabilise toutes les charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. Les estimations des charges courues à payer sont faites à la fin de chaque période.

i. Avantages du personnel et avantages du personnel postérieurs à l'emploi

La Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de soins de santé et d'avantages sociaux à ses employés; les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les coûts des avantages sociaux à court terme (y compris les avantages non monétaires comme l'assurance médicale et dentaire) sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et ne sont pas actualisés.

La Société n'a pas comptabilisé de passif lié aux congés de maladie, car les employés ne conservent pas un solde de ce type de congé. Les vacances courues, mais non utilisées, sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont accumulées.

j. Conversion des devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis selon les taux en vigueur au 31 mars.

La Société a décidé de comptabiliser les gains et les pertes de taux de change découlant de la conversion des devises étrangères dans l'État des résultats, incluant les gains et les pertes survenant avant le règlement ou la décomptabilisation.

k. Montants prévus au budget

Les montants prévus au budget inclus dans les états financiers ont été fournis à des fins de comparaison. Ils sont tirés du plan d'entreprise initial 2024-2025 à 2028-2029 de la Société, approuvé par le Conseil d'administration de la Société et le Conseil du Trésor du Canada.

l. Opérations entre entités et entre apparentés

Les opérations interentités sont présentées à la valeur d'échange et sont divulguées au moment de conclure des opérations avec des entités sous contrôle commun (entités sous le contrôle du gouvernement du Canada).

m. Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels découlant de conditions ou de situations incertaines, qui se dénoueront lorsqu'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle de la Société se produiront (ou non). Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ils sont toutefois divulgués lorsque l'événement futur qui les confirme est probable de se produire.

n. Normes comptables émises, mais qui ne sont pas encore en vigueur

Les normes suivantes ont été émises par le CCSP :

Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public – le Cadre conceptuel remplace les Fondements conceptuels des états financiers, section SP 1000, et les Objectifs des états financiers, section SP 1100. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices commençant le 1^{er} avril 2026 ou après. L'adoption anticipée est permise.

SP 1202 – Présentation des états financiers : cette nouvelle section énonce les exigences générales et particulières pour la présentation d'information dans les états financiers d'application générale. Les principes de présentation des états financiers sont fondés sur les concepts énoncés dans le Cadre conceptuel. Les principaux changements concernent l'état de la situation financière, avec l'ajout d'un nouvel état de l'actif financier net ou du passif financier net et l'ajout d'un nouvel état de l'évolution de l'actif ou du passif net. Cette norme s'applique aux exercices commençant le 1^{er} avril 2026 ou après. L'adoption anticipée n'est autorisée que si le Cadre conceptuel est également adopté en même temps.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

3. INVESTISSEMENT

L'investissement se compose d'un certificat de placement garanti qui a été utilisé pour garantir une lettre de crédit pour un bail conclu avant que la Société ne reçoive le statut de société mandataire. L'investissement a été vendu le 23 août 2024. La trésorerie a été utilisée pour les opérations de la Société. La Société n'a pas d'autre investissement au 31 mars 2025.

DESCRIPTION	TAUX
Certificat de placement garanti	4,65 %

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

a. Juste valeur

La valeur comptable des actifs et passifs financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, aucune dépréciation n'a été constatée sur ces instruments.

b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'une des parties contractantes à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Société ne court pas de risque de crédit important.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est la suivante :

Au 31 mars	2025	2024
Trésorerie	5 786 \$	3 060 \$
Financement public à recevoir	6 575	8 396
Investissement	-	4 503
TOTAL	12 361 \$	15 959 \$

La Société atténue le risque de crédit des comptes débiteurs à travers la surveillance des soldes. Au 31 mars 2025, tout le montant du Financement public à recevoir est du gouvernement du Canada. Il n'y a aucun montant en souffrance et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations lorsqu'elles sont échues. La Société gère ce risque en établissant des budgets avec des estimations de trésorerie détaillées et un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que la Société est financée par le gouvernement du Canada conformément aux budgets fédéraux de 2022 et 2024 et à l'annonce du 19 février 2025

relativement au projet et à son financement. Les comptes créditeurs et les charges à payer de la Société ne portent pas intérêt et sont payables 30 jours après la réception d'une facture.

d. Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que des variations de facteurs du marché, comme les fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt, et des cours boursiers, aient une incidence défavorable sur les résultats.

La Société est assujettie au risque de change sur ses Trésoreries en dollars américains et sur ses Comptes créditeurs et charges à payer en devises étrangères. Il n'y a pas de risque de change important ni d'incidence significative découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

5. ACTIF ÉVENTUEL

En 2024-2025, la Société est devenue mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, avec effet rétroactif à la date de sa constitution. Ce changement de statut a créé une incertitude quant à la fourchette des valeurs possibles des Taxes à recevoir que la Société pourrait être en droit de recouvrer, puisque le montant à recevoir est influencé par le statut de l'entité au regard de la loi fiscale pertinente. La Société estime qu'il est probable qu'elle récupère 50 % des taxes de vente sur les biens et services, soit environ 5 097 \$ au 31 mars 2025. La décision finale des autorités fiscales compétentes permettra de déterminer si un actif existe ou non.

En raison de cette modification d'estimation, la Société ne comptabilise plus d'actif au titre des Taxes à recevoir dans l'état de la situation financière au 31 mars 2025 (2 334 \$ – 31 mars 2024).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	MATÉRIEL INFORMATIQUE	LOGICIELS	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL
COÛTS					
1 ^{er} avril 2023	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Ajouts	52	–	–	–	52
31 mars 2024	52	–	–	–	52
1 ^{er} avril 2024	52	–	–	–	52
Ajouts	–	121	137	24	282
31 mars 2025	52	121	137	24	334
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
1 ^{er} avril 2023	–	–	–	–	–
Amortissement	(4)	–	–	–	(4)
31 mars 2024	(4)	–	–	–	(4)
1 ^{er} avril 2024	(4)	–	–	–	(4)
Amortissement	(10)	(6)	(9)	(2)	(27)
31 mars 2025	(14)	(6)	(9)	(2)	(31)
VALEUR COMPTABLE NETTE					
En date du 31 mars 2024	48 \$	– \$	– \$	– \$	48 \$
En date du 31 mars 2025	38 \$	115 \$	128 \$	22 \$	303 \$

7. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les charges à payer sont établies à la fin de la période pour présenter les charges et les passifs de la période.

Les Comptes créditeurs et les charges à payer comprennent ce qui suit :

Au 31 mars	2025	2024
Vacances courues, salaires et avantages sociaux à payer	2 685 \$	984 \$
Comptes créditeurs et charges à payer – Autres	9 979	10 487
TOTAL	12 664 \$	11 471 \$

Les comptes créditeurs et les charges à payer ont, par nature, des échéances à court terme, à l'exception des obligations en vertu d'un régime d'épargne non enregistré pour les cadres supérieurs de 59 \$ au 31 mars 2025 (nul au 31 mars 2024) qui sont incluses dans les vacances courues, les salaires et les avantages sociaux à payer. Ces montants sont payables à une date future indéterminable.

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR LE PERSONNEL

La Société offre des régimes d'avantages à ses employés, incluant un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime collectif d'avantages sociaux. Les charges comptabilisées pour chaque régime sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
Régime de retraite – cotisation de l'employeur	970 \$	127 \$
Régime d'épargne non enregistré – cotisation de l'employeur	59	-
Régime collectif d'avantages sociaux – cotisation de l'employeur	2 107	296
TOTAL	3 136 \$	423 \$

a. Régime de retraite

Le régime de retraite à cotisations déterminées est un régime de retraite agréé dont le montant des cotisations est prédéterminé, et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulées et des gains sur ces cotisations. L'adhésion au régime est obligatoire, dans la plupart des cas, et les employés doivent y adhérer dès qu'ils y sont admissibles. Les employés doivent verser des cotisations de base équivalant à 4 % de leur rémunération de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à 3 %, pour un maximum possible de 7 % de leur rémunération de base. La Société verse une cotisation de contrepartie équivalente à 100 % des cotisations des employés.

b. Régime d'épargne non enregistré

Le régime d'épargne non enregistré est destiné aux employés de niveau supérieur ayant atteint la limite annuelle prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* dans le cadre du régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations pour ce régime sont versées uniquement par la Société. Les cotisations obligatoires de la Société pour chaque période sont comptabilisées à titre de passifs lorsqu'elles sont gagnées par les employés, avec une charge correspondante au titre des avantages du personnel. Ces passifs représentent l'obligation de la Société de fournir au personnel des avantages futurs. La Société n'est pas tenue par la loi d'investir dans les

actifs associés au régime non enregistré. À l'heure actuelle, la Société n'a désigné aucun actif pour compenser les passifs liés à ce régime, et il n'y a aucun actif en fiducie pour les participants au régime.

c. Régime collectif d'avantages sociaux

La Société verse les primes correspondant à un ensemble complet d'avantages sociaux. Elles comprennent une partie assurée (pour les prestations de santé) et une partie non assurée (pour les prestations personnelles), cette dernière étant payée par la Société à l'utilisation.

9. ENGAGEMENTS

La Société a des engagements dont elle doit s'acquitter au cours des exercices à venir, au titre des services informatiques, des services professionnels et du loyer relatif aux contrats de location pour des espaces de bureau, pour un total 18 081 \$ (1 093 \$ au 31 mars 2024). Voici les paiements minimaux :

	SERVICES INFORMATIQUES	SERVICES PROFESSIONNELS	LOYER	TOTAL
2026	787 \$	301 \$	1 903 \$	2 991 \$
2027	812	45	1 951	2 808
2028	840	-	1 945	2 785
2029	567	-	2 050	2 617
2030 et ultérieurement	-	-	6 880	6 880
TOTAL	3 006 \$	346 \$	14 729 \$	18 081 \$

Le 19 mars 2025, la Société a conclu une entente de prédéveloppement pluriannuelle avec Cadence pour entamer le développement du réseau de trains à grande vitesse. La présente entente ne correspond pas à la définition d'un partenariat public-privé (PPP) tel que défini par la section SP 3160, Partenariats public-privé. Les honoraires professionnels indiqués dans le tableau ci-dessus excluent les montants liés à cette entente. Les engagements futurs en vertu de ce contrat seront déterminés en fonction d'un budget de développement proposé par Cadence et approuvé par la Société, ce budget étant toujours en cours d'élaboration au 31 mars 2025. Les ententes futures conclues par la Société dans le cadre du projet seront évaluées afin de déterminer si elles sont admissibles à titre de PPP.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada, ce dernier détenant le contrôle commun sur les premiers. Les opérations comptabilisées dans les renseignements financiers de la Société sont évaluées à la valeur d'échange. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités pour certains services particuliers.

La Société reçoit divers services de soutien administratif de VIA Rail dans les domaines des finances, des ressources humaines, des technologies de l'information et de la gestion des installations. Cela comprend l'utilisation de systèmes sous-jacents, comme le système financier de VIA Rail. La Société a enregistré des dépenses de 2 680 \$ pour l'exercice (3 000 \$ au 31 mars 2024).

La Société a reçu également des services de consultation pour appuyer le processus d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada. La Société a enregistré des dépenses de 492 \$ pour l'exercice (764 \$ au 31 mars 2024).

Dans le cadre du programme Échanges Canada, des fonctionnaires fédéraux de plusieurs ministères ont été affectés à la Société pour appuyer ses activités et contribuer au développement professionnel des participants. La Société a enregistré des dépenses de 1 757 \$ pour l'exercice (2 235 \$ au 31 mars 2024).

Le financement public est reçu du gouvernement du Canada sous le poste des crédits votés de la Société intitulé « Paiement à la société pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital », géré par Transports Canada. La Société a enregistré des produits de 70 284 \$ pour l'exercice (49 045 \$ au 31 mars 2024).

Les montants à payer à des entités apparentées, inclus dans les Comptes créditeurs et charges à payer, sont les suivants :

Au 31 mars	2025	2024
Transports Canada	1 247 \$	1 558 \$
VIA Rail Canada Inc.	337	1 136
Infrastructure Canada	156	37
Services publics et Approvisionnement Canada	24	451
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	-	76
École de la fonction publique du Canada	-	58
Ressources naturelles Canada	-	36
Statistique Canada	-	21
TOTAL	1 764 \$	3 373 \$

Financement public à recevoir comme suit :

Au 31 mars	2025	2024
Gouvernement du Canada	6 575 \$	8 396 \$
TOTAL	6 575 \$	8 396 \$

Aucune opération n'est comptabilisée lorsqu'une entité apparentée exerce ses activités dans le cadre de son mandat pour soutenir le projet de réseau de trains à grande vitesse, à moins qu'une entente explicite avec la Société ne soit conclue.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu gratuitement des services d'audit de la part du Bureau du vérificateur général. Aucun coût n'est comptabilisé dans les états financiers pour ces services.

Les locaux de Transports Canada et de la Société situés à Ottawa et à Montréal ont été mis à disposition mutuellement et gratuitement.

Principaux dirigeants

Outre la rémunération et les avantages sociaux, la Société n'a conclu aucune opération avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, notamment les cadres supérieurs de la Société et les membres de son Conseil d'administration.

11. CHARGES D'EXPLOITATION/RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES PAR TYPE DE DÉPENSE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
Services professionnels	48 496 \$	33 375 \$
Rémunération et avantages sociaux	22 797	5 400
Télécommunications	1 839	651
Location de bureaux	1 607	894
Autres	1 326	1 017
Déplacements d'affaires	915	298
TOTAL	76 980 \$	41 635 \$

Gouvernance

Autorité législative

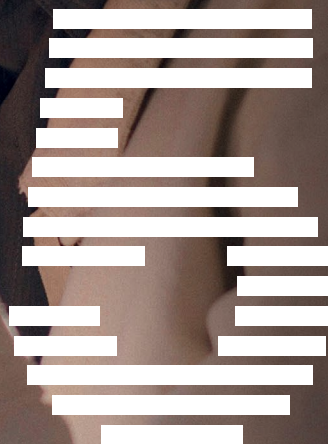
Conseil d'administration

Direction

Frais de déplacement, d'accueil
et de conférences

Code de conduite professionnelle
et d'éthique

Assemblée publique annuelle



Gouvernance

AUTORITÉ LÉGISLATIVE

VIA HFR - VIA TGF Inc. (maintenant connue sous le nom Alto) a été constituée en société le 29 novembre 2022 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* à titre de filiale en propriété exclusive de VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail), une société d'État fédérale, et n'est donc pas une société d'État mère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Toutefois, conformément au décret en conseil C.P. 2022-0260 émis le 24 mars 2022, toutes les dispositions de la partie X de la LGFP qui ne s'appliquent qu'aux sociétés d'État mères (à l'exception des articles 104.1, 105, 106, 107 et 108) s'appliquent à Alto, avec les adaptations nécessaires selon les circonstances, comme s'il s'agissait d'une société d'État mère. Alto est également une société mandataire de Sa Majesté.

Alto exerce ses activités sans lien de dépendance avec VIA Rail et est ultimement responsable devant le Parlement, par l'entremise de la ministre des Transports et du Commerce intérieur, de la conduite de ses affaires. Elle est supervisée par un conseil d'administration indépendant (le conseil).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil est chargé de l'intendance, de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société et de veiller à ce que les affaires et les activités de la Société soient conformes à son mandat. Il assure la bonne gouvernance, approuve chaque année un plan d'entreprise ainsi qu'un budget de fonctionnement et d'immobilisations, approuve les rapports trimestriels et annuels que la Société doit préparer en vertu de la LGFP et d'autres lois fédérales applicables, est responsable de la supervision de la direction ainsi que de la rémunération du président-directeur général et de l'évaluation de son rendement, et veille à ce que les risques soient cernés et gérés, entre autres responsabilités. La charte du conseil établit les rôles et les responsabilités et offre des lignes directrices détaillées sur les procédures.

Le conseil compte présentement six administrateurs, trois hommes et trois femmes, qui sont tous indépendants de la direction de la Société.



J. Robert S. Prichard
Président



Marie-José Nadeau
Vice-présidente



Robert Fonberg
Membre du conseil



Fiona Blondin
Membre du conseil



Michael Keenan
Membre du conseil



Marie-France Poulin
Membre du conseil

Les statuts constitutifs d'Alto permettent jusqu'à sept administrateurs, et la sélection du septième administrateur est en cours. Tous les administrateurs sont nommés pour un mandat de trois ans par l'unique actionnaire, VIA Rail, sur recommandation de la ministre des Transports et du Commerce intérieur et après consultation entre le conseil, VIA Rail et Transports Canada.

Chaque administrateur possède une vaste expérience de la haute direction et de la planification stratégique et, collectivement, les administrateurs possèdent les compétences et l'expertise qui permettent au conseil de s'acquitter de ses responsabilités, y compris dans des domaines comme le transport ferroviaire, la gouvernance d'entreprise, la gestion de projet, les affaires gouvernementales, les politiques publiques, les ressources humaines et la gestion des risques.

Comités du conseil

Le conseil a mis sur pied deux comités, soit le comité d'audit et de gestion des risques, et le comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations. Chaque comité doit être composé d'au moins trois administrateurs nommés par le conseil, dont l'un est désigné par le conseil comme président du comité.

Le **comité d'audit et de gestion des risques (CAGR)** est présidé par Robert Fonberg et comprend également Marie-José Nadeau, Fiona Blondin, Michael Keenan et Marie-France Poulin.

Le **comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations (CRHGEN)** est présidé par Marie-José Nadeau et comprend également Robert Fonberg, Fiona Blondin, Michael Keenan et Marie-France Poulin.

Le président du conseil d'administration est membre d'office de tous les comités.

La charte de chaque comité établit les rôles et les responsabilités de chaque comité et offre des lignes directrices détaillées sur les procédures.

Rémunération des administrateurs

Conformément au décret en conseil C.P. 2022-0260, les dispositions qui s'appliquent uniquement aux sociétés d'État mères dans la partie X de la LGFP ont été déclarées applicables à Alto, à quelques exceptions près. L'une de ces exceptions concerne la rémunération des administrateurs. Le conseil établit la rémunération versée au président, à la vice-présidente, aux présidents de comité et aux autres administrateurs.

Les administrateurs sont rémunérés au moyen d'honoraires fixes annuels pour leurs services et leur participation aux réunions du conseil et des comités.

Les administrateurs sont également remboursés pour toutes les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, conformément aux politiques de la Société sur les déplacements et l'accueil.

Pour 2024–2025, les honoraires annuels des administrateurs étaient les suivants :

- Président du conseil d'administration : 120 000 \$
- Vice-présidente : 90 000 \$
- Président de comité : 55 000 \$
- Autres administrateurs : 45 000 \$

Les honoraires annuels ne sont pas cumulatifs. Par exemple, la vice-présidente est également présidente du comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations et ne reçoit que les honoraires annuels correspondant à sa fonction de vice-présidente. Les administrateurs ne reçoivent aucune indemnité quotidienne pour les réunions.

À la fin de 2024, le conseil, avec l'appui du comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations, s'est engagé à examiner le régime de rémunération adopté en décembre 2022, comme l'exigent ses propres modalités, deux ans après son adoption. Le comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations a tenu compte de plusieurs facteurs au cours de ses délibérations sur le niveau de rémunération des administrateurs, notamment l'analyse comparative des groupes de pairs, la phase de croissance de la Société, les prévisions concernant le calendrier des réunions pour 2025-2026; l'engagement de temps continu des administrateurs en ce qui a trait aux réunions et à d'autres activités en dehors du calendrier régulier des réunions; et la structure d'honoraires fixes tout compris mise en œuvre dès le départ. Sur recommandation du comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations et après consultation de la ministre, le conseil a décidé de ne pas changer le cadre de rémunération des administrateurs.

Rémunération et présence des administrateurs en 2024-2025

MEMBRES DU CONSEIL	RÉMUNERATION						PRÉSENCES		
	Honoraires gagnés ¹	Indemnités quoti- diennes	Rembour- sement des frais de déplace- ment ou de formation	Valeur de tout autre avantage imposable	Total	Réunions du conseil	Réunions des comités		Formation ou recrute- ment
							CAGR	CRHGEN	Nombre de jours
J. Robert S. Prichard	120 039,12 \$	0 \$	9 239,48 \$	0 \$	129 278,60 \$	100 % (14 / 14)	S.O.	S.O.	0
Marie-José Nadeau	90 029,34 \$	0 \$	0 \$	0 \$	90 029,34 \$	100 % (14 / 14)	100 % (5 / 5)	100 % (6 / 6)	0
Robert Fonberg	60 116,69 \$	0 \$	5 366,26 \$	0 \$	65 482,95 \$	100 % (14 / 14)	100 % (5 / 5)	100 % (6 / 6)	0
Fiona Blondin	45 014,67 \$	0 \$	6 974,43 \$	0 \$	51 989,10 \$	100 % (14 / 14)	100 % (5 / 5)	100 % (6 / 6)	0
Michael Keenan	45 014,67 \$	0 \$	2 660,40 \$	0 \$	47 675,07 \$	93 % (13 / 14)	100 % (5 / 5)	100 % (6 / 6)	0
Marie-France Poulin	45 014,67 \$	0 \$	3 717,49 \$	0 \$	48 732,16 \$	100 % (14 / 14)	100 % (5 / 5)	100 % (6 / 6)	0

1 Les honoraires annuels sont versés aux administrateurs toutes les deux semaines, en arrérages. Ces montants reflètent les montants réels gagnés entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. Le montant versé à M. Fonberg comprenait également un salaire rétroactif de 5 097,89 \$ pour son service à titre de président du comité d'audit et de gestion des risques en 2023-2024.

MEMBRES DU CONSEIL	RÉMUNERATION						PRÉSENCES		
	Honoraires gagnés ¹	Indemnités quoti- diennes	Rembour- sement des frais de déplace- ment ou de formation	Valeur de tout autre avantage imposable	Total	Réunions du conseil	Réunions des comités		Formation ou recrute- ment
							CAGR	CRHGEN	Nombre de jours
TOTAUX	405 229,16 \$	0 \$	27 958,06 \$	0 \$	433 187,22 \$	99 %	100 %	100 %	0

Les ordres du jour des réunions du conseil et des comités comprennent toujours une séance à huis clos permettant aux administrateurs de tenir des discussions confidentielles, avec ou sans la direction. Le comité d'audit et de gestion des risques participe également à de telles séances avec des représentants du Bureau du Vérificateur général du Canada.

DIRECTION

Comité exécutif

Le comité exécutif d'Alto est composé des membres suivants :



Martin Imbleau
Président-directeur
général



Jacynthe Audette
Cheffe de la direction
commerciale



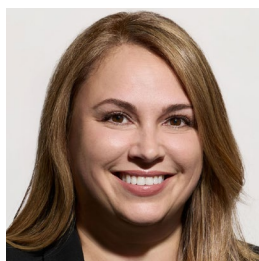
Pierre-Yves Boivin
Chef de la direction,
Communications et
relations publiques



**Maria Luisa
Dominguez**
Cheffe de la
direction, Gestion
du projet



Josée Kouri
Cheffe du bureau
du président et
secrétaire corporatif



Gwenaëlle Legendre
Cheffe de la
direction, Talents
et culture



Marc-Olivier Ranger
Chef de la direction,
Politiques
stratégiques
et partenariats



Tom Roberts
Chef de la direction
financière et de
la technologie



Félix Turgeon
Chef de la
direction des
Affaires juridiques

Rémunération des hauts dirigeants

Un régime de rémunération concurrentiel est essentiel à la capacité d'Alto d'attirer et de maintenir en poste une équipe de hauts dirigeants diversifiée et qualifiée. Le programme de rémunération en espèces de la Société comprend un salaire de base ainsi que des primes de rendement.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise et des nominations, examine régulièrement le régime de rémunération pour s'assurer qu'il est raisonnable et concurrentiel par rapport à des organismes semblables des secteurs public et privé.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la rémunération en argent des hauts dirigeants en 2024–2025, pour le président-directeur général et ses subordonnés directs.

DIVULGATION DE LA FOURCHETTE DE RÉMUNÉRATION EN ARGENT DES HAUTS DIRIGEANTS EN 2024–2025		
Rémunération en argent¹	PDG	Subordonnés directs du PDG
Salaire de base	562 200 \$ à 661 400 \$²	228 500 \$ à 424 360 \$
Cible du programme de primes	65 % à 80 % du salaire de base	30 % à 40 % du salaire de base

1 Ce tableau ne représente pas le salaire et les primes réellement versés aux hauts dirigeants en 2024–2025, mais plutôt l'échelle de leur poste, sur une base annualisée.
2 Le salaire de base du président-directeur général a été comparé à celui d'un groupe de référence composé d'entreprises des secteurs privé et public, et se situe dans l'échelle salariale des PDG (PDG du groupe 8) de sociétés d'État nommés par le gouverneur en conseil.

FRAIS DE DÉPLACEMENT, D'ACCUEIL ET DE CONFÉRENCES

Les sociétés d'État sont tenues d'harmoniser leurs politiques, lignes directrices et pratiques sur les dépenses de déplacements, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor d'une manière conforme à leurs obligations juridiques. Alto respecte cette directive.

Conformément aux exigences du Conseil du Trésor, ce rapport fournit de l'information sur les dépenses annuelles totales en matière de déplacements, d'accueil et de conférences pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025. Les dépenses sont directement liées au mandat d'Alto.

MONTANT TOTAL	
Déplacements	914 866 \$
Accueil	29 053 \$
Conférences	261 217 \$

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE ET D'ÉTHIQUE

Le conseil d'administration a adopté un code de conduite professionnelle et d'éthique (le code). Le code s'applique au personnel et aux administrateurs de la Société et sert de fondement à la façon dont la Société exerce ses activités tout en maintenant sa réputation d'excellence en matière d'éthique. Le code énonce les valeurs d'Alto, son engagement envers l'éthique et les comportements attendus de tous les membres du personnel et des administrateurs dans leurs rapports avec leurs collègues, les autorités gouvernementales, les fournisseurs et d'autres parties prenantes.

Le personnel et les administrateurs sont priés de confirmer leur engagement à respecter les principes énoncés dans le code chaque année et de remplir un formulaire de divulgation aux fins de l'identification, de la gestion et de la surveillance des conflits d'intérêts, qu'ils soient réels, potentiels ou perçus, au moins une fois par année.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE ANNUELLE

L'assemblée publique annuelle inaugurale d'Alto a eu lieu le 10 juillet 2024.

Le président du conseil d'administration, J. Robert S. Prichard, la vice-présidente du conseil d'administration, Marie-José Nadeau, et le président-directeur général, Martin Imbleau, coprésideront l'assemblée publique annuelle 2025, qui aura lieu à la fin de l'été 2025. Cet événement permettra aux participants de mieux comprendre le mandat de la Société, ses principales réalisations au cours de son exercice financier terminé le 31 mars 2025 et sa vision pour l'exercice financier 2025-2026, ainsi que de communiquer directement avec Alto en soumettant des questions et des demandes de renseignements à l'avance ou en se connectant à la webdiffusion le jour de l'événement. Des vidéos sur demande des assemblées publiques annuelles sont disponibles sur le site Web d'Alto.

Nous joindre

Communications corporatives
communications@hfr-tgf.ca

Site Internet : altotrain.ca

LinkedIn : linkedin.com/company/altotrain

Facebook : facebook.com/altotrain

X : x.com/altotrain